



Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 26 août 2025, à 19h30 à la salle du conseil située au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2025-182 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 754 282 \$ ET UN EMPRUNT DE 754 282 \$ POUR LA RÉHABILITATION DES RUES DANS LE DOMAINE DESPINS**
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE